

	Actions	Indicateurs	Unité	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	prévisions_ou réalisations 2017	Année cible	cible	Observations mise à jour le 30 novembre 2017	
Recruter plus d'agents handicapés et accompagner cet accueil	1	Atteindre le taux d'emploi légal de 6%	Taux d'emploi légal = nb d'agents handicapés et assimilés BOE (tx direct)+ dépenses liées au handicap	%	4,55%	4,70%	4,74%	4,83%	4,83%	?	6,00%	Depuis 2016, les résultats de l'enquête de recensement des agents handicapés ont été intégrés dans le SIRH agorha.
			Nombre des agents (pas ETP)	Nb entier	1379	1482	1466	1505	1481			
	2		Nb de tuteurs nommés lors du recrutement d'un agent handicapé	Nombre	/	/	5	8	9			9 sur 11 recruté: note de service 2014-747 du 15 novembre 2014
			Nb recrutements par concours externes MAA			191	245	234	<u>pas encore connu</u>			Données 2016 (2017 non connu): IPEF : 15, ISPV : 4, - IESPV : véto 7, non véto 1, PCEA : 46, PLPA : 34, CPE : 10, TSMA 1 : 62, TSMA 2 : 33, SA : 8, TFR : 14 (admission en cours).
	3		Nombre minimal de recrutements TH si application ratio 6% appliqués aux concours externes			11,5	14,7	14,0	?			Calcul théorique du nb minimum de recrutements TH (cf ligne ci-dessous) à réaliser pour respecter 6% des recrutements externes.
			Nb recrutement dans l'année	Nombre	30	29	23	23	12	/	/	Objectifs de recrutements fixés par programme. Pour 2017, 12 agents sur un objectif de 30 ont été recrutés: Ecart -18 agents. Ens sup 142 réalisé 3, Ens tech 143 réalisé 3, DGAL 206 réalisé 4, AC réalisé 1, DRAAF réalisé 1.
	5		Tx d'emploi direct agents handicapés et assimilés (=BOE)	%	4,09%	4,64%	4,67%	4,73%	4,73%	/		
	6		Nb d'agents en poste au titre des emplois réservés	Nombre	159	183	167	120	100	/		
			Pourcentage des emplois réservés dans l'effectif des BOE	%	11,5%	12,3%	11,4%	8,0%	6,8%	/		Diminution régulière du pourcentage d'agents recrutés par la voie des emplois réservés (enquête FIPHP 2017).
	7	Diversification des embauches dans les 3 niveaux de catégorie de la FP (A, B ou C)	Au moins 20% dans chaque catégorie sur les 3 dernières années	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	tous les ans		Entre 2015 et 2017, 58 agents handicapés ont été recrutés (données au 27 nov 2017) Catégorie A : 14 recrutements soit 24,6% Catégorie B : 20 recrutements soit 34,5% Catégorie C : 24 recrutements soit 41,4%
8	Proposer une approche plus déconcentrée de la procédure des recrutements d'initiative locale.	Parution d'une note de service. Actualisation régulière si besoin.	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	Autant que de besoin		La note de service 2014-747 du 15 novembre 2014 reste la référence pour le recrutement donnant lieu à titularisation. Une amélioration du suivi individualisé accompagnée de la rédaction de rapports d'évaluation, a notamment été demandée aux recruteurs.	
9	Mettre en place des correspondants handicap locaux	DRAAF agents (enseignement technique)	Nombre de CH locaux	22	22	13 + 5	13 + 5	13 + 5			13 + 5	Par décision du SG, un correspondant handicap régional a été créé dans chaque DRAAF. Actuellement c'est dans la majorité des structures le SG qui est le CHR
		DRAAF élèves de l'enseignement		22	22	13 + 5	13 + 5	13 + 5			13 + 5	Le correspondant handicap des élèves est un agent du SRFD
		Enseignement supérieur		12	10	10	10	10		2018	2018	Un regroupement sera organisé en 2018.
10	Informer les agents et les responsables des RH des démarches à entreprendre	Création d'un dossier sur l'intranet	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	En continu		Les informations ont migré sur un internet accessible par tous les agents : http://handicap.agriculture.gouv.fr . les mises à jour sont régulièrement effectuées, notamment par le service de la communication.	
	Aider les responsables de service à accueillir les TH	guide pour l'insertion des agents handicapés	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	/		Un 4 pages "accueil d'un collègue handicapé" a été élaboré. Il fait référence au guide "facilitation de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap". Ce guide constitue la référence dans actions à mener en matière de handicap au MAA.	

	Actions	Indicateurs	Unité	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	prévisions_ou réalisations 2017	Année cible	cible	Observations <i>mise à jour le 30 novembre 2017</i>
Favoriser le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et des agents pour lesquels un avis d'inaptitude ou de restriction d'aptitude a été prononcé	11	Aménager les postes de travail	Montant des aides techniques et humaines FIPHFP	Montant en € de l'année	382 000 €	476 000 €	515 000 €	408 000 €	330 000 €	/	La répartition des dépenses de l'année 2017 liées à la compensation du handicap est d'environ 1/3 pour le ministère et 2/3 pour le FIPHFP.
			Montant des aides techniques et humaines MAAF	Montant en € de l'année	63 000 €	61 000 €	57 000 €	410 000 €	194 000 €	/	
			Montant total MAAF+FIPHFP	Montant en € de l'année	445 000 €	537 000 €	572 000 €	818 000 €	524 000 €	/	
			Nb de demande de prise en charge de dossiers d'accessibilité	Nombre dans l'année	135	165	438	550	367	/	
Mieux connaître la population des travailleurs handicapés	12	Moderniser le recensement des agents handicapés du Ministère	Le recensement des BOE	oui/non	oui	oui	oui	non	non	/	l'enquête 2016 a porté sur l'ensemble des agents. 27 4222 mails envoyés, 3 022 mails en erreurs donc 24 400 agents ont reçu un mail. En 2017, le portail agent devait prendre le relais du retard a été pris, c'est normalement prévu pour 2018.
Amplifier les partenariats avec les entreprises du secteur protégé EA et ESAT	14	Etre en capacité d'évaluer l'importance des prestations déléguées au secteur protégé	Nb structures utilisatrices/ équivalent agents handicapés correspondants	Nb/ Nb	87/ 21,7	72/ 17,69	58/ 22,55	60/ 32,23	pas encore connu	/	
Sensibiliser de manière accrue l'ensemble de la communauté de travail à la problématique du handicap	15	Travailler à une autre vision du handicap	Mettre en place un plan de communication	oui/non	non	non	non	non	oui	2018	La SEETH de novembre 2016 a lancé la campagne de communication qui sera poursuivie jusqu'en 2018.
Donner des moyens financiers à la politique du handicap du ministère	16	Contractualiser avec le FIPHFP afin de répondre plus rapidement aux demandes des agents dans les structures.	Convention signée	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	/	La convention 2017-2019 a été signée avec une baisse de 25%/ précédente convention : 1,2 millions d'euros sur 3 ans alors que les demandes d'aides ne cessent d'augmenter.
Suivi des actions prévues dans le plan	17	Mise en place d'un groupe de travail chargé du suivi de la mise en œuvre des actions retenues	Nomination et activation du groupe de travail	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	Ts les ans	En 2016, 2fois : 13 janvier et 4 novembre En 2017, 3 fois : 2 fois dans le cadre de la préparation du plan handicap 2017-2019 et le 5 décembre (premier bilan de la convention).
	18	Création d'un plan d'action avec des objectifs à atteindre dans le temps associés à des indicateurs.	Création d'un tableau de bord.	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	Ts les ans	A coupler avec les indicateurs du bilan social.

Détail de la déclaration 2017 du MAA	A	A	Total A	B	B	Total B	C	C	Total C	Total général	
Catégorie et Femme/Homme	F	H		F	H		F	H			
Agent handicapé RQTH	195	170	365	193	143	336	227	94	321	1022	69%
Agent inapte reclassé comité médical FP	5	5	10	25	14	39	7	7	14	63	4%
Allocataire adulte handicapé	1	5	6	1	2	3	3	3	6	15	1%
Ancien militaire pensionné		5	5	1	4	5	1	1	2	12	1%
ATI Agent de l'Etat	18	34	52	19	41	60	15	4	19	131	9%
Emploi réservé NON handicapé		6	6	7	55	62	19	13	32	100	7%
Incapacité d'au moins 2/3	3	2	5	2	2	4	1		1	10	1%
Pensionné régime général >10%	17	22	39	8	14	22	6	3	9	70	5%
Titulaire de la carte d'invalidité	8	17	25	9	6	15	11	7	18	58	4%
Total général	247	266	513	265	281	546	290	132	422	1481	100%

